

**Liste des contingents des produits agricoles et agro-alimentaires originaires de l'Union
Européenne à soumettre au dispositif des licences**

SPT	DESIGNATION DES MARCHANDISES	DD Apliqués (%)	Réduction DD(%)	Contingents (tonnes)
0102	Animaux vivants de l'espèce bovine			
01022100	-- Reproducteurs de race pure	5	100	4950
01023100	-- Reproducteurs de race pure	5		
01029010	-- Reproducteurs de race pure	5		
01022910	--- Vaches laitières	5	100	5000
01022920	--- Génisses pleines et vêles	5		
01022990	--- Autres	30		
01023900	-- Autres	30		
01029090	--Autres	30		
0105	Coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades, vivants, des espèces domestiques			
01051200	--Dindes et dindons	5	100	100
0202	Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées			
02022000	-Autres morceaux non desosses	30	20	200
02023000	-Desossees	30	20	11000
0207	Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du n° 01 05			
02071100	--Non decoupees en morceaux,frais ou refrigeres	30	50	2500
02071200	--Non decoupees en morceaux , congeles			
0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants			
04021000	-En poudre,en granulés ou sous d'autres formes solides,d'une teneur en poids de matières grasses n'excedant pas 1,5%	5	100	30000
04022100	--Sans addition de sucre ou d'autres edulcorants	5	100	40000
0406	Fromages et caillebotte			
04069010	--a pate molle non cuite ou pressee demi-cuite ou cuite	30	100	800
04069090	--Autres			
04069020	--Fromage de fonte pour la transformation	30	50	2500
0407	Oeufs d'oiseaux, en coquilles, frais, conservés ou cuits			
04071910	--- OEufs de gibier	30	100	100
04072910	-- OEufs de gibier			
04079010	--- OEufs de gibier			
0701	Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré			
07011000	-De semence	5	100	45000
0802	Autres fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou			
08021200	--Sans coques	30	20	100
0810	Autres fruits, frais			
08103000	- Groseilles à grappes ou à maquereau	30	100	500
08107000	- Kakis (Plaquemines)			
08109000	-Autres			

0813	Fruits séchés autres que ceux des n°s 08 01 à 08 06; mélanges de			
08132000	-Pruneaux			
08135000	-Mélanges de fruits seches ou de fruits a coques du present Chapitre	30	20	50
0904	Poivre (du genre Piper); piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, séchés ou broyés ou pulvérisésPoivre (du genre Piper); piments du genre Capsicum ou			
09041100	-- Non broyé ni pulvérisé (1) (2)			
09041200	--Broye ou pulvérise	30	100	50
09042100	-- Séchés, non broyés ni pulvérisés			
09042200	-- Broyés ou pulvérisés			
0908	Noix muscades, macis, amomes et cardamomes			
09083100	-- Non broyés ni pulvérisés	30	100	50
09083200	-- Broyés ou pulvérisés			
0909	Graines de cumin			
09093100	-- Non broyées ni pulvérisées	30	100	50
09093200	-- Broyées ou pulvérisées			
0910	Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices			
09109100	-- Mélanges visés à la Note 1 b) du présent Chapitre.	30	100	50
09109900	--Autres			
1001	Froment (blé) et méteil			
10011900	-- Autres	5	100	100000
10019900	-- Autres	5	100	403000
1003	Orge			
10039000	- Autre	15	50	20000
1004	Avoine			
10049000	- Autre	15	100	1500
1005	Maïs			
10059000	-Autre	15	100	500
1006	Riz			
10061000	-Riz en paille (riz paddy)	5	100	2000
10062000	-Riz decortique (riz cargo ou riz brun)			
10063000	-Riz semi-blanchi ou blanchi, meme poli ou glace			
10064000	-Riz en brisures			
1008	Sarrasin, millet et alpiste; autres céréales			
10083090	--Autres	30	100	500
1103	Gruaux, semoules et agglomérés sous forme de pellets, de céréales			
11031300	--De maïs	30	50	1000
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés			
12071000	- Noix et amandes de palmiste	5	100	100
12073000	- Graines de ricin	5		
12076000	- Graines de carthame (Carthamus tinctorius)	5		
12077000	- Graines de melon	5		
12079900	--Autres	5		

1507	Huile de soja et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées			
15071010	--Pour l'industrie alimentaire	15	50	1000
15079000	-Autres	30	20	1000
1511	Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées			
15119010	--pour l'industrie alimentaire	5	100	250
15119090	--autres	30		
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées			
15121110	---Pour l'industrie alimentaire	15	50	25000
1514	Huiles de navette, de colza ou de moutarde et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées			
15141110	---Pour l'industrie alimentaire	15	100	20000
15149111	----Pour l'industrie alimentaire			
15141900	--Autres	30	100	2500
15149119	----Autres			
1516	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées			
15162020	--Huile de ricin	30	100	2000
15162090	--Autres	5		
1517	Margarine; mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions de différentes graisses ou huiles du présent Chapitre, ou huiles du présent Chapitre, autres que les graisses et huiles alimentaires et leurs fractions du n°15.16			
15171000	-Margarine, a l'exclusion de la margarine liquide	30	100	2000
15179000	-Autres			
1601	Saucisses, saucissons et produits similaires, de viande, d'abats ou de sang; préparations alimentaires à base de ces produits			
16010000	Saucisses, saucissons et produits similaires, de viande, d'abats ou de sang; préparations alimentaires à base de ces produits.	30	20	20
1602	Autres préparations et conserves de viande, d'abats ou de sang			
16025000	-De l'espece bovine	30	20	20
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide			
17019900	-Autres	30	100	150000
1702	Autres sucres, y compris le lactose, le maltose, le glucose et le fructose (lévulose) chimiquement purs, à l'état solide; sirops de sucres sans addition d'aromatisants ou de colorants; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel; sucres et mélasses caramélisés			
17029000	-Autres; y compris le sucre inverti (ou interverti) , et les autres sucres et sirop de sucre, contenant en poids à l'etat sec 50% de fructose.	30	100	500
17 03	Mélasses résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre			
17039000	-Autres	15	100	1000

2005	Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, autres que les produits du n°20.06			
20055900	--Autres	30	20	250
20059100	--Jets de bambou	30	20	200
2008	Fruits et autres parties comestibles de plantes, autrement préparés			
20081900	--Autres, y compris les melanges	30	20	100
20082000	-Ananas	30	100	100
2009	Jus de fruits (y compris les moûts de raisin) ou de légumes, non			
20094100	--D'une valeur Brix n'excédant pas 20.	30	100	200
20098910	--- Jus d'abricot	15	100	100
2102	Levures (vivantes ou mortes); autres micro-organismes			
21021000	-Levures vivantes	15	100	3000
2106	Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs			
21069010	--Preparation composees et extraits concentres destines aux industries alimentaires	15	100	2000
21069091	--- autres préparations alimentaires non conditionnées au détail.	15		
21069099	--- autres	30		
22030000	Boissons	30	100	500
2302	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme			
23024010	--De riz	30	100	1000
2304	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés			
23040000	Tourteaux et autres residus solides, meme broyes ou agglomeres sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja.	30	100	10000
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés			
23063000	-De graines de tournesol	30	100	1000
2309	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux			
23099010	-- Preparations pour l'allaitement des veaux	15	50	1000
23099020	-- Stenerol, oligo-elements, ampromix plus			
23099030	--Zinc bacitraine destine a la fabrication des aliments pour le betail			
23099040	--Concentre mineral vitamine et/ou azote			
23099090	-- Autres			
2401	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux			
24011000	-Tabacs non ecotes	15	100	8500
24012000	-Tabacs partiellement ou totalement ecotes	15	100	1000